PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2021-06-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 juin 2021 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021
5. Période de questions
6. Dissolution de la Régie incendie
7. Règlement 2021-07 taux des droits de mutation - adoption
8. Règlement 2021-08 gestion contractuelle – adoption
9. PIIA - 6495 chemin Dunant
10. PIIA - 3290 chemin de Capelton
11. Refinancement par anticipation 2020 des règlements d'emprunt 2007-23, 2004-03 et 2009-11
12. Bouclage de l'aqueduc
13. Coordination intermunicipale relative à l'aqueduc
14. Dépôt du Plan d'intervention des infrastructures
15. Offre d'achat de terrains municipaux - Hatley Acres
16. Offre d'achat de terrains municipaux - Horsefall
17. Demande de droit de passage d'Estrie à cheval
18. Appui à la Bibliothèque de North Hatley
19. Appui à la Popote roulante
20. Demande d'appui du Camp Massawippi
21. Demande d'appui de Bleu Massawippi
22. Embauche d'un chauffeur temporaire
23. Adoption des comptes à payer
24. Correspondance
25. Divers
26. Clôture de la séance

21-06-07.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 18 h 17 et déclare la séance ouverte.

21-06-07.02 **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 740-2021 du 2 juin 2021, et ce jusqu'au 11 juin 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire sont établies par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 3 mai 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.05 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-06-07.06 **DISSOLUTION DE LA RÉGIE INCENDIE**

ATTENDU QUE le 7 décembre 2020**,** la Municipalité du Canton de Hatley adoptait la résolution 20-12-07.11 demandant au MAMH la dissolution de la Régie intermunicipale de protection contre les incendies du village de North Hatley et du Canton de Hatley et le partage de son actif;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le dispositif de la résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la résolution 20-12-07.11 en remplaçant l'expression « *10 mars 2010, à l'article 15* » par la date du « *20 mars 1987* ».

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.07 **RÈGLEMENT 2021-07 TAUX DES DROITS DE MUTATION – ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2021-07 concernant le taux applicable pour les droits de mutations immobilières a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2021-07 concernant le taux applicable pour les droits de mutations immobilières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.08 **RÈGLEMENT 2021-08 GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement 2021-08 modifiant le règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2021-08 modifiant le règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.09 **PIIA - 6495 CHEMIN DUNANT**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 6495, chemin Dunant, lot 5 556 603;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ne pas accepter le projet comme présenté;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de permis et considère que ce projet atteint les objectifs fixés par le règlement no 2000-13;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction situé au 6495, chemin Dunant, lot 5 556 603.

Mme Sylvie Cassar et M. Jacques Bogenez votent contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.10 **PIIA - 3290 CHEMIN DE CAPELTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'une résidence existante a été déposée pour la propriété située au 3290, chemin de Capelton, lot 5 073 277;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement situé au 3290, chemin de Capelton, lot 5 073 277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.11 **REFINANCEMENT PAR ANTICIPATION 2020 DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2007-23, 2004-03 ET 2009-11**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au refinancement par anticipation des règlements d'emprunt 2004-03, 2007-23 et 2009-11 au mois de décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'APPLIQUER le solde disponible des règlements d'emprunt 2007-23 et 2009-11 au versement supplémentaire 2021, et ce, en raison du refinancement par anticipation de 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.12 **BOUCLAGE DE L'AQUEDUC**

ATTENDU QUE les municipalités de North Hatley et du Canton de Hatley ont un réseau d'aqueduc interrelié et interdépendant alimenté par une usine commune qui est gérée par la Régie Intermunicipal des eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE l'état, l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc des municipalités sont sous la responsabilité des Conseils respectifs de chaque municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley et le Village de North Hatley jugent souhaitable d'assurer la sécurité, la stabilité et la pérennité de l'ensemble du réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE suite à une exigence du Ministère des affaires municipales et de l'habitation, la municipalité du Canton de Hatley, le Village de North Hatley et la RIEM se sont dotés d'un plan d'intervention de l'ensemble de leurs infrastructures par le biais d'une résolution conjointe 19-10-07.11 à la firme WSP au montant de 37 366 $;

ATTENDU QUE le plan d'intervention du Canton de Hatley de la firme WSP en date de février 2021 ainsi que les récentes conclusions des calculs de balancement hydraulique de la firme Aquadata permettent d'arriver aux conclusions que le(s) bouclage(s) sur le réseau sont les solutions les plus adaptées pour répondre aux critères du troisième attendu;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est à finaliser sa stratégie d'investissement et sa proposition d'appel d'offres pour la réalisation d'un bouclage sur le chemin Vaughan lequel aura des répercussions positives et directes pour les citoyens du Canton de Hatley et du Village de North Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

DE PROPOSER au Village de North Hatley, le déploiement d'une stratégie d'investissement conjointe sur 5 ans et ce tout en respectant l'autonomie financière et technique des municipalités sur leurs réseaux respectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.13 **COORDINATION INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'AQUEDUC**

ATTENDU QUE les municipalités du Village de North Hatley et du Canton de Hatley partagent un réseau d'aqueduc commun;

ATTENDU QUE l'expérience a démontré la nécessité de coordonner les interventions et les communications des deux municipalités par rapport à la gestion de l'aqueduc;

ATTENDU les situations nécessitant la coordination ponctuelle de la gestion du réseau d'aqueduc comme un bris, une fuite, une réparation, une baisse de pression prévisible ou imprévue, une interruption de service, un avis d'ébullition de l'eau potable, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

DE PROPOSER au Village de North Hatley la mise en place d'un mécanisme de communication visant à se rapporter rapidement la découverte de toute anomalie sur nos territoires respectifs pouvant affecter la stabilité du réseau d'eau potable, et ce, dans le but de protéger l'intérêt commun des deux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.14 **DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QU' un plan d'intervention est exigé à toute municipalité qui présente une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'à cet effet la municipalité avait donné un mandat à la firme d'ingénieurs WSP, par la résolution 19-10-07.11, pour la réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'intervention proposé par la firme WSP

D'AUTORISER WSP à déposer le plan d'intervention des infrastructures du Canton de Hatley auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.15 **OFFRE D'ACHAT DE TERRAINS MUNICIPAUX – HATLEY ACRES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un courriel d'intérêt pour l'achat de terrains municipaux, soit les lots 4 734 239, 4 029 378 et 4 029 407 situés sur le chemin de Hatley Acres, mentionnant des préoccupations relatives au calme et à la sécurité;

ATTENDU QUE le courriel provient des voisins immédiats ayant frontage sur le chemin de Hatley Acres de part et d'autre desdits lots municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu une offre pour les lots 4 029 378 et 4 029 407, refusée par la résolution 20-03-02.10;

ATTENDU QUE la municipalité ne partage pas la préoccupation des demandeurs que ces espaces publics puissent constituer une menace au calme, à la sécurité et à la qualité de vie du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit pas d'intérêt public à céder ces lots;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'INFORMER les demandeurs que la municipalité ne souhaite pas céder les lots 4 734 239, 4 029 378 et 4 029 407 situés sur le chemin de Hatley Acres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.16 **OFFRE D'ACHAT DE TERRAINS MUNICIPAUX - HORSEFALL**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un courriel d'intérêt pour l'achat d'un terrain municipal, soit une partie des lots 2 340 769 et 4 090 424 constituant une partie de la section fermée du chemin Horsefall, après l'aire de virage et la clôture;

ATTENDU QUE le courriel provient des propriétaires de lots contigus 5 556 600, 6 012 101 et 6 292 846;

ATTENDU QUE la municipalité ne souhaite pas céder ce lot;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'INFORMER les demandeurs que la municipalité ne souhaite pas céder une partie de la section fermée du chemin Horsefall.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.17 **DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE D'ESTRIE À CHEVAL**

ATTENDU QUE le club équestre Estrie à cheval inc. désire obtenir des droits de passage pour ses membres sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les cavaliers utilisent déjà les sentiers pour lesquels des droits de passage sont demandés et que cet usage est toléré par la municipalité;

ATTENDU QUE l'octroi de droits de passage protège la municipalité quant à la responsabilité civile, via le contrat d'assurance d'Estrie à cheval inc.;

ATTENDU QUE l'octroi de droits de passage protège les immeubles municipaux par l'engagement d'Estrie à cheval à entretenir les sentiers et à payer à la municipalité tout dommage causé à un immeuble;

ATTENDU QUE la circulation des cavaliers est autorisée sur les chemins publics et qu'Estrie à cheval encourage ses membres à respecter ces chemins par de bonnes pratiques;

ATTENDU QUE la demande de droits de passage concerne trois secteurs d'immeubles publics, détaillés sur des plans faisant partie intégrante de la présente résolution :

- Immeuble constituant la continuité du chemin Horsefall fermé à la circulation (lot 4 090 424)
- Immeuble constituant le sentier Eustis et la continuité du chemin Eustis fermé à la circulation (lot 2 131 996)
- Immeuble municipal de 352 acres traversé par la rivière Massawippi juste au sud de la piste cyclable et accessible via le chemin Kingdom (lot 4 029 985)
- Immeuble constituant le Parc du Manège (lot 2 131 265)

ATTENDU QU'Estrie à cheval inc. s'engage à fournir à la municipalité, annuellement, une preuve d'assurances valide ainsi qu'une preuve d'adhésion à cheval Québec;

ATTENDU QU'Estrie à cheval inc. a accepté d'apporter les modifications demandées par la municipalité au contrat de droit de passage;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de droit de passage avec Estrie à cheval inc.;

D'AUTORISER un contrat de droit de passage du 1er juin 2021 au 31 mai 2022, renouvelable automatiquement sur une base annuelle à moins d'un avis écrit transmis trois (3) mois avant tout renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.18 **APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY**

ATTENDU QUE les résidents du Canton de Hatley utilisent les services de la bibliothèque de North Hatley;

ATTENDU QUE le conseil souhaite appuyer les services de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

DE VERSER 500 $ à la bibliothèque de North Hatley pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.19 **APPUI À LA POPOTE ROULANTE**

ATTENDU QUE les résidents du Canton de Hatley utilisent les services de la Popote roulante de l'Aide communautaire de Lennoxville et des environs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite appuyer le service de la Popote roulante;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

DE VERSER 500 $ à l'Aide communautaire de Lennoxville et la Popote roulante au Canton de Hatley pour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.20 **DEMANDE D'APPUI DU CAMP MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE l'Association des camps du Québec a demandé une aide de 10 M$ au gouvernement du Québec, soit 4 M$ pour les camps de jours et 6 M$ pour les camps avec hébergement;

ATTENDU QUE l'aide demandée a pour but de répondre aux exigences de la Santé publique, obligeant les camps à embaucher plus d'animateurs et de s'équiper de masques, visières, gel désinfectant, plexiglas, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de soutien du Camp Massawippi et de l'Association des camps du Québec;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la ministre déléguée à l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.21 **DEMANDE D'APPUI DE BLEU MASSAWIPPI**

ATTENDU la demande d'appui de Bleu Massawippi pour le projet d'escouade terre-eau soumis au Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le conseil est favorable aux objectifs du projet à condition que Bleu Massawippi s'engage à obtenir les autorisations nécessaires des propriétaires des terrains sur lesquels ils ont l'intention de procéder à la sensibilisation, et ce, dans le but de respecter la légitimité des officiers municipaux dûment désignés;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de Bleu Massawippi pour le projet d'escouade terre-eau soumis au Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog;

DE CONTRIBUER 1000 $ en soutien aux activités de sensibilisation de Bleu Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.22 **EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de recrutement d'un opérateur-manœuvre aux travaux publics;

ATTENDU le besoin immédiat d'un chauffeur de camion et manœuvre aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'embauche de M. Jeannick Lachance à titre de chauffeur et manœuvre aux travaux publics de façon temporaire et sur appel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.23 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	27 801.12 $
Chèques fournisseurs 202100385 à 202100501	224 302.15 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 8 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-06-07.24 **CORRESPONDANCE**

- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- Demande AQDR
- Fonds régions et ruralité passerelle piétonnière
- Pétition circulation de camions Route 108
- Pétition concernant le chemin Horsefall

21-06-07.25 **DIVERS**

21-06-07.26 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 19 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Martin Primeau Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale